

# « Les magistrats sont épuisés »

JUSTICE Les juges n'en peuvent plus de travailler dans les conditions actuelles

► Locaux inadaptés, informatique ahurissante, moyens humains racornis...

► Christine Panier, présidente du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Nivelles, raconte le quotidien sidérant des juges.

Les juges se rebiffent. Pour des raisons qui évoquent tout autant les grands principes que toutes ces tracasseries logistiques qui, pour être souvent très prosaïques, peuvent altérer leurs conditions de travail au point de menacer la sérénité qu'appelle leur mission.

Les grands principes ? C'est, notamment, cet équilibre entre les trois pouvoirs : un principe consacré par la Constitution mais désormais menacé par la loi dite « de gestion autonome » qui, demain, ferait de la Justice une simple administration gouvernementale sur laquelle le pouvoir exécutif aurait la haute main : les magistrats, eux, réclament de pouvoir négocier avec le pouvoir législatif une dotation annuelle sur laquelle la Cour des comptes exercerait un contrôle a posteriori.

Les tracasseries logistiques ? Ce sont des bâtiments vétustes, une activité souvent dispersée entre des sites pareillement inadaptés, une informatique ahurissante, des moyens humains racornis, des aberrations dont le surréalisme est épuisant.

## Quatre implantations !

Tenez, le petit arrondissement judiciaire de Nivelles, par exemple. Ici, la Justice s'éparpille sur quatre implantations égaillées sur des kilomètres carrés, intra et extra muros : le palais de justice historique – voire jurassique – auquel la collégiale voisine sonne aimablement les cloches, place Albert I<sup>er</sup> ; une grande maison bourgeoise mal fagotée, rue de Soignies ; le palais 2, sis rue Clarisse, en périphérie – une construction tragiquement sous-dimensionnée dès sa conception, fin des années 90 – et ce bâtiment « très bien » dévolu au tribunal de la jeunesse,

loué 25.000 euros par mois, situé à plusieurs kilomètres du centre-ville, dans une zone industrielle très mal desservie par les transports en commun.

« Quatre implantations, cela signifie quatre préposés à l'accueil, toute une logistique de messagerie, des coûts fixes et quantité d'autres frais dont on ferait l'économie si toutes nos sections étaient regroupées sur un seul site », explique Christine Panier, la présidente du tribunal de 1<sup>re</sup> instance.

Vox clamantis in deserto : localement aussi célèbre que la tarte al djote, le projet d'extension du palais 2 est au point mort et manifestement pas près de sortir du coma dans lequel l'ont plongé les perspectives budgétaires étranglées par le gouvernement.

## « C'est indécent ! »

En attendant, c'est la débrouille. Et, souvent même, la foire : trois fois par semaine, rue de Soignies, plus de 120 justiciables s'entassent comme ils le peuvent dans les parages du minuscule prétoire où siège le tribunal de la famille : « La loi oblige les parties d'être présentes : cela fait, au bas mot, deux personnes et leurs avocats

pour chacun de la trentaine de dossiers qui viennent devant le tribunal durant l'audience, raconte Christine Panier. Il y en a plein les couloirs. C'est un marché ! C'est intenable ! C'est indécent ! ».

Dans ces conditions, les journées sont lourdes. D'autant que les cadres sont loin d'être remplis : en septembre prochain, il n'y aura plus que 22 magistrats à Nivelles – au lieu des 27 attribués par la norme légale – et il manque six greffiers (39 sur 45). « Le tribunal de commerce, par exemple, fonctionne d'ores et déjà avec 65 % du personnel sur lequel il devrait légalement pouvoir compter, explique Christine Panier. Or, plus la structure est petite, plus la pénurie est difficile à gérer parce que chacun des éléments qui la composent prend une importance cruciale : ici, un juge qui manque, c'est d'emblée très problématique. Je vais devoir prochainement prélever un magistrat de la section civile pour renforcer le tribunal de la

famille où la surcharge est énorme : les couples de la périphérie bruxelloise viennent divorcer ici – la loi l'autorise quand il s'agit d'un consentement mutuel – pour avoir droit à une procédure en français, ceux du Hainaut font pareil pour obtenir leur divorce à plus bref délai que dans leur vaste arrondissement. Et, techniquement, c'est une matière où chaque affaire peut donner lieu à un nombre élevé de jugements. Les magistrats sont épuisés, je n'ai jamais vu ça. »

Le greffe des rôles, lui, est au bord de l'asphyxie : le système e-Deposit, qui permet aux avocats d'adresser leurs conclusions au tribunal par une voie électronique sécurisée, n'est toujours pas implémenté – seules les cours d'appel et les juridictions du travail en sont équipées – et, sitôt arrivé, le personnel doit gé-

rer les rames de papier que le fax a crachées toute la nuit : une manutention insensée qui s'arroge des énergies dont on pourrait faire un bien meilleur usage ailleurs.

## Informatique incompatible

L'équipement informatique est navrant. Aberrant, même : les systèmes dont sont équipées les sections « jeunesse » et « famille » sont incompatibles alors que leurs prérogatives les appellent à des échanges constants. C'est un exemple ; il y en a d'autres. Les programmes sont dépassés, le matériel usé. « Et quand votre ordinateur vous lâche en pleine rédaction d'un jugement, raconte Christine Panier, vous n'avez d'autre ressource que d'appeler le service informatique du SPF Justice – ça peut prendre des heures, bercées par la petite musique d'attente – qui vous adressera, quand tout va bien, un message enregistré vous avisant que vous serez rappelé le lendemain, entre telle et telle heure : vous faites quoi en attendant ? »

Et c'est dans ce contexte crispant que tombent, de loin en loin, « des mesures d'économie » que les magistrats ne sont pas loin de regarder comme vexatoires. Ainsi, fin 2015, le SPF Justice avait-il résolu de sucrer sans crier gare les abonnements

des tribunaux aux sites de documentation spécialisés – des outils qui mettent en ligne jurisprudence et doctrine –, au moment même où le vote des fameuses lois « pot-pourri » préparait de grands chambardements juridiques. « Nivelles a finalement pu conserver un accès à trois des principaux sites, explique Christine Panier. Du moins jusqu'à la fin de ce mois de juin. » Après ? On attend des nouvelles. ■

STÉPHANE DETAILLE

## CONTESTATION

### Une action le 7 juin plutôt qu'une grève

Les associations de magistrats, francophones et néerlandophones, ont finalement renoncé à l'organisation de « grèves » tournantes dans les différents ressorts judiciaires. La première devait débiter ce jeudi à Nivelles. Au terme de plusieurs réunions entre magistrats francophones et néerlandophones, il a finalement été préféré d'organiser une seule action de sensibilisation. Elle se tiendra le mardi 7 juin à 8 h 45 dans tous les palais de Justice et dénoncera les mesures qui « portent atteinte au droit du citoyen à une justice indépendante, efficace et de qualité », annoncent-elles mercredi dans une lettre commune. Le personnel judiciaire est invité à rejoindre ces actions qui n'entraveront pas la tenue des audiences ni n'occasionneront de reports. Les Ordres des avocats s'associeront également à ces manifestations symboliques. Les magistrats ont renoncé aux « grèves tournantes ». Les magistrats flamands semblaient plus réticents. Les magistrats n'ont pas voulu offrir le flanc à une critique de type communautariste. D'autres magistrats voyaient d'un mauvais œil apparaître le mot grève dans leur vocabulaire revendicatif. L'intérêt du justiciable, comme celui de la fonction de magistrat, a primé et a débouché sur une action moins spectaculaire que prévu, mais tout aussi déterminée.

M.M.